

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 novembre 2024

PJL DDADUE - (N° 529)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD94

présenté par
Mme Brulebois, rapporteure

ARTICLE 38

À la deuxième phrase de l’alinéa 16, substituer aux mots :

« d’effectuer leur retour »,

les mots :

« de les réexporter ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel de précision reprenant la formulation du règlement européen 2024/573